

MECHANICS LIEN ACT

**CONSOLIDATION OF MECHANICS
LIEN FORMS REGULATIONS**

R-051-91

In force July 15, 1991.

The following provision has been
deleted for the purposes of this
consolidation:

s.6 (Commencement)

AS AMENDED BY

This consolidation is not an official statement of the law. It is an office consolidation prepared for convenience of reference only. The authoritative text of regulations can be ascertained from the *Revised Regulations of the Northwest Territories, 1990* and the monthly publication of Part II of the *Northwest Territories Gazette* (for regulations made before April 1, 1999) and Part II of the *Nunavut Gazette* (for regulations made on or after April 1, 1999).

LOI SUR LE PRIVILÈGE DES
CONSTRUCTEURS ET DES
FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX

**CODIFICATION ADMINISTRATIVE
DU RÈGLEMENT SUR LES
FORMULES DU PRIVILÈGE DES
CONSTRUCTEURS ET DES
FOURNISSEURS DE
MATÉRIAUX**

R-051-91

En vigueur le 15 juillet 1991.

La disposition suivante est supprimée
aux fins de la présente codification
administrative :

art. 6 (Entrée en vigueur)

MODIFIÉ PAR

La présente codification administrative ne constitue pas le texte officiel de la loi; elle n'est établie qu'à titre documentaire. Seuls les règlements contenus dans les *Règlements révisés des Territoires du Nord-Ouest (1990)* et dans les parutions mensuelles de la Partie II de la *Gazette des Territoires du Nord-Ouest* (dans le cas des règlements pris avant le 1^{er} avril 1999) et de la Partie II de la *Gazette du Nunavut* (dans le cas des règlements pris depuis le 1^{er} avril 1999) ont force de loi.

MECHANICS LIEN ACT

**MECHANICS LIEN FORMS
REGULATIONS**

The Commissioner, on the recommendation of the Minister, under section 33 of the *Mechanics Lien Act*, R.S.N.W.T. 1988, c. M-7 and every enabling power, makes the *Mechanics Lien Forms Regulations*.

1. The prescribed form for a payroll referred to in subsection 9(2) of the *Mechanics Lien Act* is set out in Form 1 of the Schedule.
2. The prescribed form for a claim of lien referred to in subsection 17(1) of the *Mechanics Lien Act* is set out in Form 2 of the Schedule.
3. The prescribed form for a claim of lien for wages is set out in Form 3 of the Schedule.
4. The prescribed form for a claim of lien for wages where there are several claimants is set out in Form 4 of the Schedule.
5. The prescribed form for the affidavits referred to in subsections 17(2) and 18(3) of the *Mechanics Lien Act* is set out in Form 5 of the Schedule.

LOI SUR LE PRIVILÈGE DES
CONSTRUCTEURS ET DES FOURNISSEURS
DE MATÉRIAUX

**RÈGLEMENT SUR LES FORMULES
DU PRIVILÈGE DES
CONSTRUCTEURS ET DES
FOURNISSEURS DE MATÉRIAUX**

Le commissaire, sur la recommandation du ministre, en vertu de l'article 33 de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux*, L.R.T.N.-O. 1988, ch. M-7 et de tout pouvoir habilitant, prend le *Règlement sur les formules du privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux*.

1. La feuille de paie visée au paragraphe 9(2) de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* doit être établie selon la formule 1 de l'annexe.
2. La revendication de privilège visée au paragraphe 17(1) de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* doit être rédigée selon la formule 2 de l'annexe.
3. La revendication visant le salaire doit être rédigée selon la formule 3 de l'annexe.
4. La revendication visant les salaires de plusieurs ouvriers doit être établie selon la formule 4 de l'annexe.
5. Les affidavits prévus aux paragraphes 17(2) et 18(3) de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux* doivent être établis selon la formule 5 de l'annexe.

PAYROLL

FROM: TO: (inclusive)							
NAME OF LABOURER	DESCRIP-TION	NUMBER OF DAYS EMPLOYED	RATE PER DAY	TOTAL AMOUNT EARNED	AMOUNT PAID	DATE OF PAYMENT	RECEIVED PAYMENT IN FULL
			\$	\$	\$		(signature of recipient)

I hereby certify that the above statement is correct to the best of my knowledge and belief and is made by me on account of my contract to (or employment by, as the case may be) (here insert brief description of the work) for up to
 (name of owner) (date)

Dated at on

.....
 (signature of contractor or as the case may be)

FEUILLE DE PAIE

EXPÉDITEUR: DESTINATAIRE: (inclusivement)							
NOM DE L'OUVRIER	DESCRIP-TION	NOMBRES DE JOURS À L'EMPLOI	TARIF QUOTI-DIEN	MONTANT GLOBAL GAGNÉ	MONTANT PAYÉ	DATE DU PAIEMENT	REÇU PAIEMENT INTÉGRAL
			\$	\$	\$		<i>(Signature du bénéficiaire)</i>

J'atteste qu'au mieux de mes connaissances et croyances, la déclaration ci-dessus est exacte, et faite en regard de mon contrat avec (ou de mon emploi par, *selon le cas*) (ajouter ici une brève description du travail), en vertu duquel les travaux ont été exécutés pour jusqu'à
(nom de l'employeur)
(nom du propriétaire)

.....
(date)

Fait à, le

.....
(Signature de l'entrepreneur ou de toute autre personne compétente)

CLAIM OF LIEN

..... of
.....(name of claimant) (address of claimant)
(if so, an assignee of)
claims a lien under the Mechanics Lien
dress of original lien holder)

Act on the estate of in the land
(name and address of the owner of the land on which the lien is claimed)

described below in respect of the following work done (or materials or machinery furnished): (here give a short
description of the work done or materials or machinery furnished and for which the lien is claimed), which work was
(or is to be) done (or materials or machinery furnished)
for

.....
.. on or (name and address of the person on whose credit the work is done or materials or machinery furnished)
before, 19.....

The amount claimed as due (or to become due) is the sum of \$

The following is the description of the land to be charged: (here set out the complete legal description of the land
to be charged sufficient for the purpose of registration).

(When credit has been given, insert: The work was done (or materials or machinery were furnished) and the
period of credit, which was agreed to, expired (or will expire) on, 19.....)

(date)

Dated at on, 19.....

Signed in the presence of:

.....
(signature of witness)

.....
(signature of claimant)

NOTE: An affidavit of execution is required by sections 143 and 144 of the Land Titles Act (Canada).

REVENDEICATION DE PRIVILÈGE

....., de

(nom de l'auteur de la revendication) (adresse de l'auteur de la revendication)

(si tel est le cas, en qualité de cessionnaire de)

(nom et adresse du titulaire original du privilège)

revendique, en vertu de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux*, un privilège sur le bien-fonds faisant partie du patrimoine de Le

(nom et adresse du propriétaire du bien-fonds sur lequel porte le privilège)

bien-fonds décrit ci-dessous fait l'objet d'une revendication de privilège en raison des travaux exécutés (ou des matériaux ou de la machinerie fournis) : (ajouter ici une brève description des travaux exécutés et de la machinerie fournie), lesquels travaux ont été (ou doivent être) exécutés (ou les matériaux ou la machinerie fournis) pour

.....

(nom et adresse de la personne sur le crédit de laquelle les travaux sont exécutés ou les matériaux ou la machinerie sont fournis)

au plus tard le 19.....

Le montant réclamé comme étant exigible (ou comme devant devenir exigible) s'élève à

..... \$.

Description du bien-fonds qui doit être grevé du privilège : (donner ici la désignation officielle suffisamment détaillée aux fins d'enregistrement).

(Lorsqu'un crédit a été consenti, ajouter : Les travaux ont été exécutés (ou les matériaux ou la machinerie ont été fournis) et la période de crédit expire le19.....).

(date)

Fait à, le 19.....

Signé en présence de

.....

(Signature du témoin)

.....

(Signature de l'auteur de la revendication)

Remarque : Les articles 143 et 144 de la Loi sur les titres de biens-fonds (Canada) prescrivent la souscription d'un affidavit de passation.

CLAIM OF LIEN FOR WAGES

..... of
.....
(name of claimant) (address of claimant)

(if so, as assignee of) claims a lien under

(name and address of original lien holder)
t h e M e c h a n i c s L i e n A c t o n t h e e s t a t e o f

.....
(name and address of the owner of the land on which the lien is claimed)
in the land described below in respect of work for days performed on the land described below while
in the employment of on or before

(name and address of the person on whose credit the work was done)
....., 19.....

The amount claimed as due is the sum of \$

The following is the description of the land to be charged: (set out the complete legal description of the land to
be charged sufficient for the purpose of registration).

Dated at on, 19.....

Signed in the presence of:

.....
(signature of witness) (signature of claimant)

NOTE: An affidavit of execution is required by sections 143 and 144 of the Land Titles Act (Canada).

REVENDICATION DE PRIVILÈGE
VISANT LE SALAIRE

..... de

(nom de l'auteur de la revendication) (adresse de l'auteur de la revendication)

(s i t e l e s t l e c a s , e n q u a l i t é d e c e s s i o n n a i r e
de

(nom et adresse du titulaire original du privilège)

revendique, en vertu de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux*, un privilège sur le bien-fonds faisant partie du patrimoine de

(nom et adresse du propriétaire du bien-fonds
sur lequel porte le privilège revendiqué)

Le bien-fonds décrit ci-dessous fait l'objet d'une revendication de privilège en raison du travail qui a été exécuté pour le compte de

(nom et lieu de résidence de la personne sur le crédit
de laquelle les travaux ont été effectués)

durant jours, le ou avant le 19.....

Le montant réclamé comme exigible s'élève à \$.

Description du bien-fonds qui doit être grevé du privilège : (*donner la désignation officielle suffisamment détaillée aux fins d'enregistrement*).

Fait à, le 19

Signé en présence de

.....
(Signatures des témoins)

.....
(Signature de l'auteur de
la revendication)

Remarque : Les articles 143 et 144 de la Loi sur les titres de biens-fonds (Canada) prescrivent la prescription d'un affidavit de passation.

REVENDEICATION VISANT LES SALAIRES DE PLUSIEURS OUVRIERS

En vertu de la *Loi sur le privilège des constructeurs et des fournisseurs de matériaux*, les personnes désignées ci-après revendiquent un privilège sur le patrimoine de

(nom et adresse du propriétaire du bien-fonds)

en raison des salaires payables en rémunération des travaux exécutés au moment où elles travaillaient pour

(nom et adresse des employeurs des différents ouvriers auteurs de la revendication).

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	MONTANT EXIGIBLE	NOMBRE DE JOURS POUR LESQUELS LE SALAIRE EST PAYABLE
		\$	jours
		\$	jours
		\$	jours

Description du bien-fonds qui doit être grevé du privilège : (donner la désignation officielle suffisamment détaillée aux fins d'enregistrement).

Fait à, le 19.....

Signé en présence de

.....

.....

.....

.....

(Signature des témoins)

(Signature des différents ouvriers auteurs de la revendication)

Remarque : 1. Indiquer le nom et l'adresse du détenteur original du privilège, si l'un des auteurs de la revendication est cessionnaire du détenteur original.

2. Les articles 143 et 144 de la Loi sur les titres de bien-fonds (Canada) prescrivent la souscription

d'un affidavit de passation.

AFFIDAVIT VERIFYING CLAIM

I,, named in the above (or annexed) claim, make oath and say that the claim is true (or the claim so far as it relates to me is true).

(Where affidavit is made by agent or assignee, a clause must be added to the following effect: I am the agent (or assignee) of the claimant and I have full knowledge of the facts set out in the above (or annexed) claim.)

Sworn before me at }
in the Northwest Territories, }
on }

.....
(signature of claimant)

Or, where the affidavit verifies a claim where there are several claimants:

We, and, named in the above (or annexed) claim, make oath and each for himself or herself says that the claim, so far as it relates to him or her, is true.

(Where affidavit is made by agent or assignee, a clause must be added to the following effect: I am the agent (or assignee) of the claimant and I have full knowledge of the facts set out in the above (or annexed) claim.)

..... and }
..... were }
severally sworn before me at }
in the Northwest Territories, }
on }

.....

.....
(signatures of claimants)

AFFIDAVIT ATTESTANT LA REVENDICATION

Je soussigné(e),, nommé(e) dans la revendication ci-dessus (ou ci-jointe), déclare sous serment que la revendication est exacte (ou que la revendication est exacte en ce qui me concerne).

[S'il s'agit d'un affidavit fait par un mandataire ou un cessionnaire la clause suivante doit être ajoutée : Je suis le mandataire (ou le cessionnaire) de l'auteur de la revendication et j'ai connaissance des faits exposés dans la revendication ci-dessus (ou ci-jointe)].

Assermenté devant moi
à
dans les Territoires du
Nord-Ouest, le.....

.....
(Signature de l'auteur
de la revendication)

S'il s'agit d'un affidavit attestant une revendication visant les salaires de plusieurs ouvriers :

Nous soussignés(ées), et, nommés (ées) dans la revendication ci-dessus (ou ci-jointe), prêtons serment et déclarons, chacun en ce qui nous concerne, que la revendication est exacte.

[S'il s'agit d'un affidavit fait par un mandataire ou un cessionnaire, la clause suivante doit être ajoutée : Je suis le mandataire (ou le cessionnaire) de l'auteur de la revendication et j'ai connaissance des faits exposés dans la revendication ci-dessus (ou ci-jointe)].

..... et
ont individuellement prêté
serment devant moi à
dans les Territoires du
Nord-Ouest, le

.....
.....
(Signatures des ouvriers auteurs
de la revendication)

